

**RAPPORT N° 02/6-77**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES**  
**ET DE PASSER LE(S) MARCHE(S)**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Commune, un appel d'offres ouvert à bons de commande pour l'achat de fournitures de bureau a été lancé.

Le marché était composé de 88 lots, répartis en 2 classes :

- classe A (lots 1 à 59) chaque lot correspondait à un produit,
- classe B (lots 60 à 88) chaque lot était composé de plusieurs produits.

Le Cahier des Charges prévoyait une reconduction expresse pour l'année 2003.

Toutefois, étant donné l'évolution des besoins de la Commune, notamment au niveau des quantités, les marchés suivants n'ont pas été reconduits.

• **CLASSE A**

- LOT 7 AGRAFEUSE
- LOT 9 TETE D'IMPRESSION HP 1050 (Y/M/C)
- LOT 13 CARTOUCHE D'ENCRE POUR TRACEUR HP - COULEUR
- LOT 22 CARTOUCHE D'ENCRE POUR TRACEUR HP - NOIR
- LOT 26 TAMPON ROND
- LOT 27 TETE D'IMPRESSION HP 1050/C4820 A NOIRE
- LOT 31 BOITE ARCHIVE PLASTIQUE DOS
- LOT 46 CARTOUCHE D'ENCRE POUR HP

• **CLASSE B**

- LOT 67 CLASSEMENT / ARCHIVAGE
- LOT 74 CONSOMMABLES INFORMATIQUE EPSON
- LOT 78 SAUVEGARDE INFORMATIQUE
- LOT 87 CONSOMMABLES INFORMATIQUE GALEO
- LOT 88 TIMBRE CAOUTCHOUC.

## RAPPORT N° 02/6-77

Une lettre de résiliation a donc été transmise aux fournisseurs concernés.

Il s'agit de lancer un nouvel appel d'offres pour l'acquisition desdites fournitures.

Afin de favoriser la concurrence l'appel d'offres sera composé de 13 lots :

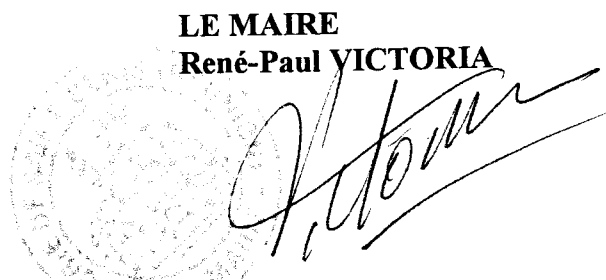
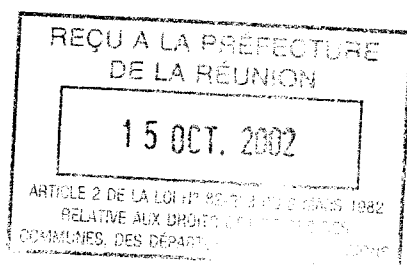
- ⇒ lots 1 à 8 correspondant à un produit,
- ⇒ lots 9 à 13 qui seront composés de plusieurs produits.

De plus, étant donné que les besoins varient en fonction des demandes des services, des marchés à bons de commande devront être conclus.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics),
  - marché décomposé en 13 lots dont le détail est porté en annexe,
  - marché à bons de commande fixant pour chacun des lots une quantité minimale et maximale (lots 1 à 8) ou un montant maximum et minimum (lot 9 à 14) sur la base d'un prix unitaire TTC,
  - durée : année civile 2003
  - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de **90 000 euros TTC** ; les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2003 sous les Chapitres 6064 et 6562002/ Articles 020 et 025 ;
- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) à bons de commande avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 02/6-77  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

**OBJET**

**ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES  
ET DE PASSER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget principal 2003 sous les Chapitres 6064 et 6562002/ Articles 020 et 025 ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-77 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de fournitures de bureau.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**DELIBERATION N° 02/6-77**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**FOURNITURE DE BUREAU  
ANNEXE 1**

LOT	INTITULE	QTE MINI	QTE MAXI
1	AGRAFEUSE N° 10	355	1065
2	TETE D'IMPRESSION HP 1050 (Y/M/C)	15	45
3	CARTOUCHE D'ENCRE POUR TRACEUR HP - COULEUR	15	45
4	CARTOUCHE D'ENCRE POUR TRACEUR HP - NOIR	5	15
5	TAMPON ROND	45	135
6	TETE D'IMPRESSION HP 1050/C4820 A NOIRE	5	15
7	BTE ARCHIVE PLASTIQUE DOS 8	250	750
8	CARTOUCHE D'ENCRE POUR HP C6578 DE 900 (COULEUR)	10	30

LOT	INTITULE	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
9	CLASSEMENT ARCHIVAGE	7 000,00	22 000,00
10	CONSOMMABLES INFORMATIQUE EPSON	3 000,00	10 000,00
11	SAUVEGARDE INFORMATIQUE	800,00	2 300,00
12	CONSOMMABLES INFORMATIQUE GALEO	300,00	900,00
13	TIMBRE CAOUTCHOUC	500,00	1 500,00

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 4 octobre 2002  
et annexé à la Délibération n° 02/6-77

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

